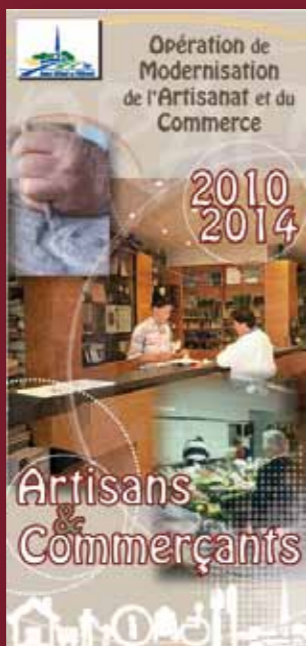


## Les outils de communication

Pour vous aider à y voir plus clair sur l'organisation et les modalités liés au programme ORAC, les partenaires vous proposent plusieurs supports de communication.

**Une plaquette d'information** destinée aux artisans et commerçants.



La lettre économique, ORAC, semestrielle, dont le présent numéro.



n° 1  
janvier  
2011

## Sommaire

- p. 1 - Edito
  - L'ORAC, c'est parti !
- p. 2 - L'ORAC c'est quoi ?
- p. 2 et 3 - Zoom sur Expert'iz
- p. 3 - Retour sur le 1er Comité de pilotage
- p. 4 - Les outils de communication
  - Vous avez la parole
  - Vos interlocuteurs

## Edito

**L'**année 2010 a vu se concrétiser l'aboutissement de l'étude lancée, sur le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans le domaine de l'artisanat et du commerce. En effet, la signature avec les différents partenaires des conventions régissant la nouvelle opération ORAC (appelée désormais OCM) a marqué le point de départ de cette action en direction des artisans et commerçants du territoire.

Grâce à des fonds d'Etat, de la Région et du Département du Loiret, ces différents professionnels vont pouvoir bénéficier, s'ils le souhaitent, d'aide financière pour des projets concernant des aménagements immobiliers, des améliorations de l'outil de travail... à condition toutefois de remplir les conditions exigées par le règlement. Je rappelle que lors de la première ORAC qui s'est déroulée de 1999 à 2003, 139 entreprises avaient pu percevoir des subventions pour un montant de 727 080 €, générant 3 771 576 € d'investissement.

C'est une nouvelle chance pour notre territoire que les artisans et commerçants doivent saisir.

Bonne année à toutes et à tous.

*Monique Bévière, Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais*

## L'ORAC, c'est parti !



Le vendredi 9 juillet 2010, les représentants de l'Etat, de la Région Centre, du Département du Loiret, du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et des Chambres Consulaires, signaient, au Château de Chamerolles, les conventions marquant le lancement officiel du dispositif OCM (anciennement ORAC) 2010-2014 sur le territoire du Pays.

## Vous avez la parole

Cette lettre d'information est aussi la vôtre.

Dans chaque édition à venir, nous vous laisserons une tribune pour que vous puissiez vous exprimer.

N'hésitez pas à contacter la cellule d'animation pour nous faire part de vos messages et observations.

## Vos interlocuteurs

### SYNDICAT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS

Florence BOUVARD-VERSLIPE et David VOYER  
Tél. : 02.38.30.64.02  
fax : 02 38 30 72 87  
Email : orac.pbgp@orange-business.fr

### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT du Loiret

Driss AZOUGUACH  
Tél. : 02 38 62 99 96  
Email : d.azouguach@cm-loiret.fr

### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE du Loiret

Pascal HURAUULT  
Tél. : 02 38 77 77 90  
Email : pascal.hurault@loiret.cci.fr

**ORAC**, la lettre d'information de l'ORAC sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.  
Conception, rédaction : Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Crédits photos : Synd. de Pays BGP/P.Cazin/M. Hannequin - Janvier 2011 -



## L'ORAC c'est quoi ?

C'est une Opération de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM).

Cette opération comporte 2 volets :

- un volet « investissement » qui permet d'apporter une aide financière aux artisans et aux commerçants du territoire du Pays pour des projets respectant le règlement de l'opération;

- un volet « actions collectives » pour dynamiser le commerce et l'artisanat du territoire.

Les travaux subventionnables s'appliquent aux entreprises artisanales, commerciales et de services en phase de création, reprise, modernisation ou développement, immatriculées dans le périmètre du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.



### La nature des travaux subventionnables ...

- .Aménagements immobiliers
- .Devantures
- .Matériels (à l'exception du renouvellement à l'identique)
- .Véhicules de tournées.

### Montants des aides

La subvention ORAC est égale à 30 % des dépenses HT éligibles (le montant minimum éligible est fixé à 10 000 € HT, le montant maximum éligible à 33 334 € HT). La subvention est donc comprise entre 3 000 € minimum et 10 000 € maximum.

NB: Le cumul des aides publiques est plafonné à 50 % du coût hors taxes des travaux par opération.

Il ne pourra être octroyé qu'une seule aide OCM par entreprise durant la période de l'opération.

La subvention OCM est cumulable avec une avance remboursable et/ou une subvention FREMA ou CREATEM (sauf sur fonds régionaux).

## Zoom sur Expert'iz



Les études préalables ont montré que peu d'entreprises artisanales et commerciales font appel à une expertise externe pour améliorer leur compétitivité.

Le dispositif Expert'iz vise précisément à accompagner les professionnels\* dans leur projet de modernisation ou de développement initié dans le cadre de l'ORAC.

Les deux experts retenus sont Christine Genest (cabinet CFG) et Pierre Cazin (cabinet Pragmatime). Le recours à ces experts est pris en charge financièrement à 50%.

Les analyses peuvent porter sur 4 familles types :

- diagnostic aménagement du point de vente
- diagnostic de la cohérence de l'offre et l'environnement de l'entreprise,

- diagnostic qualité du point de vente,
- diagnostic fidélisation

Plus précisément, le travail de réflexion pourra porter sur l'adéquation offre/marché, la satisfaction client, le portefeuille d'activités, la communication, le conseil en agencement intérieur, le merchandising ...

\* voir conditions



## Retour sur le 1er Comité de pilotage

Sous la présidence de Michel PICARD, Vice-président du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Comité de pilotage de l'OCM s'est réuni pour la première fois le 13 octobre 2010.

Avant de commencer l'étude des dossiers, la cellule d'animation a présenté les documents de communication (voir en p. 4).

7 demandes de subventions ont été examinées et validées lors de cette séance. Il s'agit de :

- Travaux de mises aux normes du fournil pour la boulangerie-pâtisserie de M. Franck CHARDAIRE à Beaune-la-Rolande et d'électricité pour la société C.T.L. (chaudronnerie, tuyauterie et soudure) à Bazoches-les-Gallerandes;
- Rénovation et embellissement du magasin « La Gâtinaise » à Dadonville;
- Achat d'une citerne pour la société de M. Pascal DAUDIER à Courcy-aux-Loges;

- Construction d'un local pour les salariés de M. Bruno CAILLETTE, paysagiste à Vrigny;

- Extension, agencement et modernisation de la salle d'accueil du public pour la SARL « Au moulin Fleuri » à Chapelon;

- Achat d'une machine pour la réalisation de chapes fluides pour la société de M. Regis LEVEQUE, maçon à Estouy.

Le coût HT de ces projets s'élève à 392 113 € (montant des travaux compris entre 11 630 € et 164 877 €).

Le coût éligible HT représente quant à lui 191 797 € (montant compris entre 11 630 € et 33 334 €).

La subvention ORAC validée est donc de 57 127 €, soit 30 % des dépenses éligibles HT.

Sur ce dernier montant, la part de subvention provenant des fonds de l'Etat s'élève à 20 771 € (36 %), la part issue des fonds du Conseil général du Loiret étant de 36 356 € (64 %).

Le prochain Comité de pilotage est fixé au 31 janvier 2011.

D'ores et déjà, une dizaine de dossiers sont en cours de traitement. Aux vues des montants d'investissement annoncés, la totalité des sommes allouées sur la 1ère tranche du contrat (du 9 juillet 2010 au 9 juillet 2011) pourrait être consommée très rapidement. Cela confirme bien l'intérêt d'un tel programme sur notre territoire du Nord-Loiret.

